

une autre vie doit avoir nécessairement son fondement dans le degré de perfection intellectuelle et morale que l'homme aura atteint sur cette terre. Ainsi la vertu a sa récompense dans le développement et le perfectionnement qui en est la suite pour l'homme vertueux. Le crime a son châtiment dans la dégradation de l'être qui l'accomplit. Le châtiment et la récompense ne sont donc pas le résultat d'une intervention miraculeuse de Dieu, mais une conséquence naturelle de l'ordre établi par Dieu dès le commencement de la nature.

Telles sont les idées principales de Charles Bonnet sur l'état futur de l'homme. Mais il embrasse aussi dans ses spéculations les destinées des animaux, et il les croit appelés aussi à participer en un certain degré à ce perfectionnement qui doit éléver l'espèce humaine dans l'échelle des êtres dont la création se compose. Que les animaux aient une ame, c'est une vérité qui paraît à Charles Bonnet tout aussi incontestable qu'aucune des vérités qui sont fondées sur l'analogie. Car c'est par l'analogie que nous concluons des actes que l'animal accomplit à l'existence dans l'animal d'une ame sensible et intelligente en une certaine mesure qui est le principe de ces actes. Cette hypothèse expliquant les faits d'une manière bien plus simple et bien plus facile que l'hypothèse cartésienne doit lui être préférée. Les animaux ont donc une ame, et si l'on admet, ce qu'il y a de plus raisonnable, que le siège de l'ame des animaux, que son organe immédiat est d'une nature analogue à l'organe immédiat de l'homme, on a le fondement physique d'un état futur pour les animaux. On peut supposer que l'ame de l'animal, comme l'ame de l'homme, est unie à une petite machine organique de matière éthérée. Lors de la dissolution du corps grossier qui en est l'enveloppe, elle demeure unie à cette machine organique, incorruptible, indestructible, et passe à une nouvelle